



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260409

Domaine : 5.3.4

Date de convocation : 27 mars 2026

Date de l'affichage : 27 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 3 avril 2026

Objet : 09 – Désignation des représentants du conseil municipal à la société publique locale Cergy-Pontoise Aménagement

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE (à partir de 20h28), Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Elène JAILLON, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 20h28)
- Madame Eva LEMPICKI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29 (jusqu'à 20h28), 30 (à partir de 20h28)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1, L.1524-5, R.1524-3 et suivants,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code du commerce,

VU les statuts de la Société Publique Locale Cergy-Pontoise Aménagement,

VU l'avis du Bureau municipal,

CONSIDERANT que la commune d'Eragny-sur-Oise est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cergy-Pontoise Aménagement,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260402-20260409-DE
de la Société Publique
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale et du représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Cergy-Pontoise Aménagement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE Monsieur Jean-Guillaume CARONE en qualité de représentant de la commune d'Eragny à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Cergy-Pontoise Aménagement,

DESIGNE Monsieur Jean-Guillaume CARONE en qualité de représentant de la commune d'Eragny à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique Locale Cergy-Pontoise Aménagement,

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le président du conseil d'administration, émettre tout avis et prendre part à tout vote.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France